



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs
qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations
exposées aux nouvelles technologies de
télécommunications sans fil

Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail : contact@robindestoits.org

Juridique : permjuridique@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Paris, le 05 Novembre 2018

Communiqué de Presse

UNE PETITE COMMUNE TARNAISE SOUS LE ROULEAU COMPRESSEUR D'ENEDIS

S'attaquer à beaucoup plus petit que soi, c'est se rassurer sur sa force et n'avoir plus qu'à jouer sur la peur quand on se sait illégitime

Le 3 Avril 2017, le Conseil municipal d'Appelle (81700), commune tarnaise de 68 habitants, prend une délibération refusant le déclassement des compteurs d'électricité existants et interdisant leur élimination en vue de leur remplacement par des compteurs de type "Linky". Un recours gracieux pour l'annulation de cette délibération, déposé un an après par Enedis et rejeté implicitement, Enedis introduit alors une requête en contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse. Par ordonnance de ce Tribunal, la requête d'Enedis est rejetée. Et le 12 Octobre 2018, nouvelle requête d'Enedis, qui sera traitée par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Le Maire a 15 jours, à partir du 18 Octobre, pour envoyer un mémoire en défense, qui devra obligatoirement être présenté par un avocat à l'audience du 19 Novembre. Une aussi petite commune n'a, a priori, pas les reins financièrement assez solides. Enedis agit donc en punition, en s'attaquant à elle, espérant faire peur et endiguer le légitime mouvement de plus en plus massif, des communes comme des particuliers, à l'encontre du déploiement antidémocratique des capteurs Linky.

Enedis préfère utiliser l'argent des usagers en procédures judiciaires, engorgeant les tribunaux, plutôt que l'employer à améliorer la qualité et la fiabilité du produit électricité, ce qui est censé être son cœur de métier.

Cet acharnement et autres méthodes d'Enedis, toutes à son grand déshonneur, ne peuvent que soulever contre elle l'indignation du plus grand nombre.

L'association Robin des Toits, à laquelle s'associe le Collectif Stop Linky Tarn Sud, apporte tout son soutien à la commune d'Appelle, ses élus et administrés.